FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

FONCTION PUBLIQUE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris
01 44 83 65 55
secretariat@fo-fonctionnaires.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 1er juin 2026

Les agents publics sacrifiés par le Gouvernement !

En pleine période inflationniste, le Gouvernement a décidé que les agents publics n'auraient toujours pas d'augmentation.

Le point d'indice reste gelé, le tassement des grilles indiciaires supprime le droit à la carrière et la reconnaissance des qualifications.

Aujourd'hui 1er juin, les employeurs publics sont contraints de verser une indemnité différentielle à 862 000 agents publics pour qu'ils ne soient pas payés au-dessous du SMIC. La tendance s'accélère : la rémunération de la grande majorité des fonctionnaires est bloquée au SMIC ou s'en rapproche.

Le choix politique est clair : la dépense publique est orientée vers les subventions ou exonérations pour les grandes entreprises et l'économie de guerre.

La circulaire publiée le 20 avril 2026 par David AMIEL, ministre de l'Action et des Comptes publics affirme les priorités budgétaires du Gouvernement :

« L'effort engagé depuis des années en faveur de la Défense doit être poursuivi et amplifié dans les années à venir. La nécessaire conciliation de cette priorité avec la nécessaire maîtrise des comptes publics impose des choix : les budgets ministériels hors mission défense devront globalement être en diminution ».

L'actualisation de la Loi de programmation militaire adoptée le 19 mai accorde 36 milliards d'euros supplémentaires pour atteindre une dépense de 436 milliards d'euros sur la période 2024 – 2030.

La paupérisation et la précarité de plus en plus prégnante des agents publics est donc un choix assumé du Gouvernement. Cette précarisation entrainera comme certains spécialistes aujourd'hui s'accordent à le dire, une vague sans précédent de démissions.

Pour la FGF-FO, ce choix est inacceptable !

Face à l'inflation, le Gouvernement doit répondre de toute urgence à nos revendications :

- augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% ;
- compensation de la perte subie par la valeur du point d'indice depuis le 1er janvier 2000, soit 33% ;
- indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- le pied de grille de la catégorie C à 120% du SMIC ;
- le pied de grille de la catégorie B à 140% du SMIC ;
- le pied de grille de la catégorie A à 160% du SMIC ;
- suppression de la pénalité de 10% lors des congés maladies ordinaires.

Si le Gouvernement refuse la satisfaction de ces revendications, la FGF-FO prendra acte qu'une ligne rouge a été franchie. Au Gouvernement de prendre ses responsabilités !